



APPEL À CANDIDATURES

Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villefranche-sur-Saône

Conformément à l'articles L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de Villefranche-sur-Saône doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Le Maire, Président de droit
- Des membres élus en son sein par le Conseil municipal
- Des membres nommés par le Maire, représentant :
 - Les associations familiales
 - Les associations de retraités et de personnes âgées
 - Les associations de personnes handicapées
 - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre exclusion

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus.

Les représentants doivent être proposés par leur association.

L'association doit être déclarée et avoir une activité sur la commune.

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de la Commune de Villefranche-sur-Saône :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- Une copie des statuts de l'association
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant

Date limite de dépôt des candidatures

10/04/2026 à 17h00

Mairie de Villefranche-sur-Saône 183 rue de la Paix 69400 Villefranche-sur-Saône

Ou par mail ccas@villefranche.net

Pour toute information complémentaire :

Marion WIENDERS – Directrice Générale Adjointe
mwienders@villefranche.net

Nadia AZZI – Directrice du CCAS
ntifraniazzi@villefranche.net
04 74 62 71 49

Thomas RAVIER,
Maire de Villefranche-sur Saône

